

Règlement de jeu concours **LA BRIGADE DU COOL** du 20.04.2024 pour le magasin **Galeries Lafayette Paris Haussmann.**

La Société GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT – GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée, au capital de 147 184 338 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329, agissant tant pour son compte que pour celui des sociétés :

- **GALERIES LAFAYETTE HAUSSMANN - GL HAUSSMANN**, Société par Actions Simplifiée au capital de 217.404.572 euros, dont le siège social est 27 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 062 594,

Ci-après dénommée “La Société Organisatrice”,

Organise un jeu concours sous forme de formulaire d’inscription online pour remporter une session de conseil mode personnalisée d’une durée de 1 heure en compagnie d’experts et de créateurs de contenus.

Ces sessions de conseil mode se dérouleront le : samedi 20.04.2024, de 10h30 à 16h15 au sein du magasin Galeries Lafayette Paris Haussmann (40 boulevard Haussmann 75009 Paris) au niveau de la Conciergerie située au 3e étage du magasin.

ARTICLE I - PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d’achat, à toute personne physique résidant en FRANCE métropolitaine, à l’exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette, des démonstrateurs, et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit, sous peine d’élimination d’office.

La participation au Jeu implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement qui sera disponible dans les mentions légales sur le site internet du magasin de Paris Haussmann : <https://haussmann.galerieslafayette.com/events/repenser-avec-la-brigade-du-cool/>

Les participants sont informés que l’ offre vestimentaire de seconde main proposée sur l’espace Restore est uniquement féminine.

ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu Concours :

1. Le participant se rend sur le site internet du magasin Galeries Lafayette Paris Haussmann, afin de déposer sa candidature via un formulaire d’inscription dédié.

2. Il renseigne les informations suivantes : nom, prénom, mail et numéro de téléphone en précisant le duo d'experts de son choix et l'horaire qui lui convient le mieux. Il confirme avoir pris connaissance du règlement du Jeu Concours. Tout formulaire incomplet sera rejeté.

3. Les participants s'engagent à ne pas utiliser des pseudonymes, ni à utiliser plusieurs adresses e-mail différentes pour tenter de participer plusieurs fois. **1 seule participation par personne sera recevable.** Sans quoi la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler une participation, si le règlement n'est pas respecté. Cette annulation ne donnera droit à aucune forme de dédommagement.

ARTICLE III - SÉLECTION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés suite à un tirage au sort organisé par la Société Organisatrice, le mercredi 17 avril 2024.

8 candidats au total seront tirés au sort, répartis ainsi :

10h30 - 11h30 : 1ère session x 2 gagnants

11h45 - 12h45 : 2ème session x 2 gagnants

14h00 - 15h00 : 3ème session x 2 gagnants

15h15 - 16h15 : 4ème session x 2 gagnants

Les gagnants doivent se rendre au magasin Galeries Lafayette Paris Haussmann pour jouir de leur gain par leurs propres moyens. Aucune prise en charge de transports ne sera assurée par la Société Organisatrice.

Ils devront se présenter le samedi 20 avril 2024, munis de leur confirmation de gain, à l'heure indiquée dans le mail de confirmation pour participer à leur session de conseil, en présence de nos experts modes et créateurs de contenus sur les réseaux sociaux.

Le lieu de rendez-vous se situe au niveau de la Conciergerie du Magasin, située au 3e étage des Galeries Lafayette Paris Haussmann.

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

- Gain : session de conseil mode personnalisée d'une durée d'une heure en compagnie de nos experts modes et créateurs de contenus sur les réseaux sociaux.

Ce Jeu Concours Galeries Lafayette, est strictement personnel et n'est pas cessible. Une participation ne pourra en aucun cas être remboursée en tout ou partie ou échangée contre tout autre article ou service.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Les gagnants reçoivent un email pour les informer qu'ils ont été tirés au sort et qu'ils devront se présenter le jour et à l'heure de la session de conseil personnalisé munis de leur preuve de gain. La Société Organisatrice prendra contact avec les gagnants par email ou par téléphone afin de confirmer leur présence le jour de la Session.

Si le gagnant n'est pas disponible à la date et à l'heure de la session de conseil personnalisée qu'il a remportée, aucun autre créneau ne sera proposé et la dotation sera perdue. La Société Organisatrice se réserve le droit de réattribuer la Dotation à un autre participant tiré au sort.

Si le gagnant, qui a préalablement confirmé sa présence à la Société Organisatrice, ne se présente pas le jour et à l'heure de la session de conseil personnalisé, la dotation sera définitivement perdue et ne sera pas remplacée sans qu'aucune réclamation ne puisse être entamée à l'encontre de la Société Organisatrice.

ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre du Jeu sont collectées pour la société GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au Jeu et au tirage au sort.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la Société Organisatrice sera destinataire des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la Société Galeries Lafayette à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent Jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un email à l'adresse : relaiscil@gallerieslafayette.com

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement de jeu est disponible à la Conciergerie du 3e étage des Galeries Lafayette Paris Haussmann pendant la durée du Jeu.

ARTICLE VIII - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

Il est précisé que, la Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ou de ses sous-traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

ARTICLE IX – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la Société Organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulants sur le réseau.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai d'un mois après la fin du Jeu, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris, le 10 avril 2024

